

CONCLUSION

Ce rapport a été écrit pour rappeler que dans toute décision concernant l'environnement il y a nécessairement une dimension "économique" qui tient aux nouvelles "raretés" que ces problèmes révèlent.

Cet aspect économique des choix environnementaux est habituellement ignoré. Le résultat est une approche des problèmes de pollution et d'environnement qui relève quasiment toujours d'une approche planificatrice. Cette remarque s'applique à tous les discours, qu'ils soient de droite comme de gauche. Avec cette conséquence que l'écologie est aujourd'hui le véhicule privilégié du retour au galop du socialisme. Mais il n'y a pratiquement personne pour s'en apercevoir.

Dans ce qui précède, nous avons essayé de mieux faire comprendre la nature des questions "économiques" posées par l'écologie. Nous aurions pu prendre beaucoup d'autres exemples. Montrer comment l'approche par les "droits de propriété" s'applique aussi bien à un problème aussi complexe, du fait de sa dimension internationale, que celui de la conservation de la couche d'ozone. Discuter de la complexité des problèmes d'assurance que pose le problème des décharges

et des contaminations chimiques, ou encore celui des risques majeurs. Evoquer les moyens de remédier aux pollutions atmosphériques liées à la circulation automobile, etc... Dans chacun des cas, il eut été intéressant de montrer comment l'approche décrite dans ce rapport peut s'appliquer. Faute de temps, nous nous sommes limités à quelques exemples. Peut être pourrons-nous prochainement compléter ce qui a été commencé ici en y ajoutant un certain nombre de chapitres spécifiques.

L'analyse que nous proposons a un double caractère normatif et positif. Elle est normative en ce sens qu'elle suggère ce qu'il faudrait faire pour que l'action sur l'environnement respecte les contraintes de l'efficience économique. Mais elle va plus loin. Les solutions que nous évoquons sont "utopiques" par rapport au monde actuel. Mais cela ne veut pas dire qu'elles sont insensées. Notre propre conviction est qu'elles décrivent ce qui se passera nécessairement un jour ou l'autre, au fur et à mesure que la contrainte de rareté des biens environnementaux deviendra de plus en plus pesante et coûteuse.

De ce point de vue, l'exemple américain décrit dans le dernier chapitre est tout à fait intéressant. Il montre comment au fur et à mesure que le degré de rareté croît, et donc que les biens environnementaux acquièrent une "valeur" croissante, il est inévitable qu'apparaissent progressivement des zones "marchandes", qui naissent d'abord dans les interstices du système réglementaire, et vont ensuite le

grignoter peu à peu grâce à l'initiative de gens qui chercheront les premiers à capter ces "valeurs" naissantes créées par la rareté.

Quand on relit l'histoire de l'occident des 16ème, 17ème et 18ème siècles, c'est ainsi que se sont développées les notions modernes de "propriété privée" et d'"appropriation" - dont nous ne réalisons plus aujourd'hui la complexité conceptuelle et juridique. Il est vraisemblable que c'est la même histoire qui se déroulera demain pour les biens environnementaux. Cela ne se fera sans doute pas du jour au lendemain, ni de manière linéaire. Cela demandera sans doute beaucoup de temps. Mais l'un des verdicts de l'analyse économique est qu'il est difficile d'imaginer que cela ne se produira pas - même si certaines régressions historiques ne sont pas à exclure.

Demain, nos successeurs ne s'étonneront pas quand on leur parlera de "droits de propriété" sur l'eau, de "droits à polluer", ni de devoir payer pour accéder à l'usage de biens environnementaux élémentaires. Pour y accéder il faudra vaincre bien des réflexes socialistes et égalitaristes, héritage du temps où ces nouvelles raretés n'existaient pas encore. Mais, précisément, la rareté s'en chargera. C'est l'une des principales leçons de l'histoire de la civilisation. La "rareté" appelle la "propriété". La seule inconnue, ce sont les délais, que tout homme a toujours trop tendance à sous-estimer.

Notre approche se heurte souvent à la critique qu'il s'agit d'une approche parmi d'autres possibles, et qui n'a donc pas de légitimité supérieure par rapport à d'autres points de vue (qui insistent par exemple davantage sur les "valeurs égalitaristes" ou "démocratiques" du message écologique).

Cette critique vient principalement d'une incompréhension du champ de l'analyse économique.

Notre préoccupation n'est pas de juger les questions de pollution et d'environnement à l'aune d'un système "productiviste" dont la seule finalité serait de produire toujours plus de biens matériels et marchands. Nous sommes d'accord pour reconnaître que ce primat du "productivisme" industrialiste ou economiciste a une énorme responsabilité dans le développement des problèmes écologiques actuels. Nous en sommes expliqués dans un autre texte joint à ce dossier.

Ce que nous disons est tout à fait différent. L'analyse économique a pour principale préoccupation d'étudier et de comparer les institutions du point de vue de leur capacité ou non à intégrer la notion de "valeur" dans l'information des choix humains. Telle est l'essence de la critique que nous faisons à toutes les formes d'intervention réglementaire et administrative : elles décident sans disposer d'aucun moyen pour faire intégrer par les décideurs la "valeur" des choix écologiques qu'ils sont amenés à faire. C'est la critique fondamentale que nous adressons à toute forme de "planification".

Pour connaître et faire prendre en compte cette "valeur", nous ne connaissons qu'un seul moyen : l'existence de droits de propriété, bien définis, aisément sanctionnables, et librement négociables. C'est pour cela que notre conclusion est non pas de condamner sans appel les systèmes d'intervention actuels, mais d'expliquer que notre premier souci doit être d'y introduire progressivement les flexibilités et souplesses nécessaires pour qu'ils permettent progressivement à d'authentiques formes de "propriété privée" d'émerger là où nous pensons a priori que cela est impossible.

Dernier point. Beaucoup opposent l'analyse économique et ses contraintes, au souci de "justice" qui marquerait les populations contemporaines et dont la revendication écologique serait l'une des manifestations les plus apparentes. L'efficacité économique, nous dirons certains, fort bien. Mais elle doit céder le pas aux considérations de "justice" là où les deux approches conduisent à des résultats incompatibles.

Là encore, nous pensons qu'un tel discours résulte d'un malentendu fondamental sur le sens du mot "justice". Implicitement, ceux qui s'y réfèrent pensent prioritairement "justice sociale". Par exemple, c'est parcequ'il serait "injuste" que les classes sociales les plus pauvres soient exclues de l'accès aux bords de mer qu'il est impératif d'interdire les constructions privées sur le bord des côtes.

En réalité, il n'y a pas de conflit entre l'efficacité économique et la justice. Il faut même aller plus loin, et

affirmer que ces deux termes sont parfaitement substituables l'un à l'autre. Mais à condition de prendre la "justice" dans son acception traditionnelle qui a guidé pendant plusieurs siècles le développement de la philosophie et de la science juridique occidentale; et non dans sa dérive moderne, issue du développement foudroyant à la fin du siècle dernier des conceptions positivistes et sociologiques du droit.

L'analyse employée dans ce rapport s'appuie sur un certain nombre de concepts fondamentaux inséparables de la tradition philosophique et juridique qui a précisément permis la révolution du développement économique et l'émergence de la "société ouverte", grand achèvement de l'occident. L'écologisme, dans ses formes les plus communes et les plus frustrées, incarne au contraire la nostalgie de la "société fermée" et égalitariste des origines primitives.

C'est pour cette raison que nous avons la faiblesse de penser que l'approche ici développée est la seule qui soit véritablement cohérente avec la défense des valeurs fondamentales de la civilisation occidentale.

Bien évidemment cette affirmation demanderait une démonstration plus longue et explicite. C'est ce que nous aurons peut-être l'occasion de faire prochainement.

Henri LEPAGE

11 Août 1990